

Résultat préliminaire du 4^{ème} round d'appel à projet dans le cadre du régime des autorisations

La Commission Technique de la production privée d'Electricité à partir des Energie Renouvelable (CTER) s'est réunie l'après-midi du jeudi 25 mars 2021 pour procéder à l'ouverture des plis des demandes pour la réalisation de projets de production d'électricité à partir des énergies renouvelables assujettis au régime des autorisations dans le cadre du 4^{ème} round d'appel à projets dont la date limite de soumission a été fixée le même jour à midi.

Le ministère a reçu 57 demandes dont 40 pour des projets de 1 MW et 17 pour des projets de 10 MW.

Après classification par ordre croissant selon le tarif proposé, la CTER a retenu provisoirement en attendant leur évaluation technique les six premiers projets de 10MW dont les tarifs ont été entre 114,9 et 121 millimes/kwh avec une moyenne de 118 millimes/kwh et les dix premiers projets de 1 MW dont les tarifs ont été entre 176 et 186 millimes/kwh avec une moyenne de 180 millimes/kwh.

Il est à noter que la moyenne des tarifs enregistrés lors de ce 4^{ème} round ont baissé par rapport à ceux du 3^{ème} round d'appel à projets de 8% et 10% respectivement pour les projets de 10 et 1MW.